

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 28 JUILLET 2011**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : Le Jeudi 21 juillet 2011

**ORDRE DU JOUR** :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17/06/2011,*
2. *Vente des propriétés communales : 23 rue aux Buttes et ancien local technique (Bd Amiral Courbet),*
3. *Achat de l'IMP Saint Joseph (rue de Vilpré) et emprunt communal pour le financement,*
4. *Adhésion Fonds Solidarité Logement,*
5. *Décision Modificative pour attribution de subventions aux associations,*
6. *Demande de subvention au Conseil Régional, au Conseil Général de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau au titre des travaux de mise aux normes de la Station d'Épuration,*
7. *Questions diverses.*

**DATE D’AFFICHAGE** : 06 aout 2011

Le Jeudi 28 juillet 2011, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

Mr DELAVALX Jean-Claude, Mr REGNAULT Henri, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mr ALLONCLE Claude pouvoir à Mme BLOND Anne-Marie  
Mr DENEST Bernard pouvoir à M. DELAVALX Jean-Claude  
Mr NASSAU Frédéric pouvoir à M. PERCIK  
Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre  
Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. DE MATOS  
Mme MICHARD Céline pouvoir à Mme PIOT Valérie

**ABSENTS :**

Mr MOUSSU Anthony, Mme CONSEIL Jocelyne, Mme DE VIVEIROS Anita, Mr POGNOT Jean-Pierre

Formant la majorité des membres en exercice,

M. DELAVALX Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

**ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2011 :**

Monsieur le Maire tient à rectifier et présente ses excuses à Monsieur DELAVAUX Jean-Claude qui a été noté absent dans le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011, alors qu'il était présent.

**N° 991 : VENTE DES PROPRIETES COMMUNALES 23 RUE AUX BUTTES ET ANCIEN LOCAL TECHNIQUE (BLD AMIRAL COURBET) :**

Monsieur le Maire propose et demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de vendre les propriétés situées au 23 rue aux Buttes et boulevard Amiral Courbet (ancien local technique).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE

ACCEPTE la vente de ces deux propriétés,  
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**N° 992 : ACHAT DE L'IMP SAINT JOSEPH (RUE DE VLPRE) ET EMPRUNT COMMUNAL POUR LE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire propose et demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'acheter l'IMP situé rue de Vilpré.

Il précise qu'une proposition d'un montant de 1 050 000.00€ nous a été faite par L'ADAPEI 77.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE

ACCEPTE l'achat de cette propriété,  
CHARGE Monsieur le Maire des négociations et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**N° 993 : ADHESION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT :**

En application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le Département à pleine compétence pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que le paiement des factures liées à la consommation de fluides ou d'énergies, etc....

Le Département a voté sa participation au FSL, qui s'élève pour 2011 à 3 300 000€. De ce fait, il sollicite les communes afin d'obtenir un soutien financier et PROPOSE de passer une convention d'adhésion.

Le montant de la contribution s'élèverait à : **3€** par logement social. Pour ROZAY-EN-BRIE le nombre de logements sociaux est réparti de la façon suivante :

- Square de la Cité : 90
- Place du Marché au Blé : 4 soit un total de 94 logements.

Ce qui représente un montant de : **282€/an** à verser à l'association PROCILIA (ex C.I.L.)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE

**ACCEPTE** d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Département de Seine et Marne.

#### **N° 994 : DECISION MODIFICATIVE POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certains dossiers de demandes de subventions n'ont pas été traités car ils sont incomplets. Des compléments d'informations ont été demandés et feront l'objet d'une étude par la commission concernée.

Une somme a été prévue à l'article 022 (dépenses imprévues) lors du vote du budget du 29 avril 2011.

Monsieur le Maire propose :

- d'attribuer à l'Alliance Musicale et à l'Harmonie de Rozay une subvention de 2 500.00€ chacune.
- A réception des pièces complémentaires, la commission des finances déterminera dans la limite des sommes mises en réserve au budget communal 2011, les subventions attribuées aux SOR Football (5 000.00€) et SOR Ecoè Multisports (4 500.00€) avec un premier versement de 2 500.00€ chacune, leur permettant de renouveler leurs inscriptions.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

En moins en dépenses de fonctionnement : **-14 500.00€** au compte **022** (Dépenses imprévues)

En plus en dépenses de fonctionnement : **+14 500.00€** au compte **6574** chapitre **65**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

**N° 995 : Demande de subvention au Conseil Régional, au Conseil Général de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau au titre des travaux de mise aux normes de la Station d'Épuration de Rozay-en-Brie.**

Vu l'adhésion de la Commune de Rozay-en-Brie au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres,

Vu l'adhésion de la Commune de Rozay-en-Brie à la Stratégie Départementale d'Assainissement (SDASS),

A travers la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, chaque Etat membre s'engage à atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines en 2015,

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'améliorer les performances de la Station d'épuration de Rozay-en-Brie,

Le Maire annonce :

Que peuvent être sollicitées des subventions auprès de Conseil Régional, du Conseil Général de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de mise aux normes de la Station d'Épuration.

Le montant prévisionnel de l'opération de ces travaux est le suivant :

**Total HT : 900 000.00 € HT**

Dont : 850 000.00 € Groupement d'entreprise travaux  
16 600.00 € Maîtrise d'œuvre sur travaux  
4 790.00 € Contrôle Technique  
15 000.00 € Essais de Réception  
1 045.00 € Frais de consultation

Son financement serait le suivant :

Subvention de l'Agence de l'Eau: **40%**  
20% d'avance sous forme de prêt à taux 0 pendant 20ans

Subvention du Conseil Régional : **22%**

Subvention du Conseil Général : **12.5%**

Reste à la charge de la commune : **25.5%**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble de l'opération représentée pour un montant total de **900 000.00€ HT**

DECIDE de l'inscrire au budget de la Commune,

MANDATE Monsieur le maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

**La séance est levée à 21h40**